



FRANCE FORMATION ROUTIERE

75 A, Route de Tain 26600 MERCUROL

Tel : 04.75.43.50.86 - Mail : auto-ecole@ffrchazot.com

Site internet : www.ffrchazot.com Siret : 344 321 260 00046 - APE : 8553Z

Formations : *Permis C, CE, D, FIMO, FCO et TP Marchandises, TP Voyageurs*

Déclaration d'activité : 82 26 00 315 26 - Agrément Préfectoral : 48000 - Agrément DREAL : 22.f.ffr.01

PROGRAMME DE FORMATION **FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE – Transport de voyageurs**

(Articles L.6353-1 à L.6354-3, R.6353-1, R.6353-2, D. 6353-2 et D.6353-4 du Code du Travail)

Le présent programme retrace les différentes étapes intermédiaires à parcourir par le stagiaire en vue d'atteindre l'objectif de la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO).

- Le niveau de connaissances préalables requis pour poursuivre la formation

Le stagiaire, avant son entrée en formation, pour être en mesure de suivre la formation doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire du permis D et/ou DE en cours de validité de la visite médicale
- Etre âgé de 21 ans révolus
- Maîtriser la langue française, lue, écrite et parlée

- Les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

En vertu des dispositions de l'article L 6353-1 alinéa 1^{er} du Code du Travail, les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement utilisés sont les suivants :

-Les moyens techniques

- 5 Salles de formation avec vidéoprojecteur pour les cours théoriques ;
- 3 véhicules autocar 1 PONTICELLI et 2 IVECO Crossway et Evadys

-Les méthodes pédagogiques :

L'emploi du temps sur 4 semaines permet une progression régulière des apprentissages

-Les moyens d'encadrement

- Madame Nadège CHASSARD, engagée le 18 Décembre 2017, monitrice groupe lourd titulaire du BEPECASER
- Madame Yannic GUICHARD, engagée le 16 Novembre 2020 en CDI, formatrice agréée DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Madame Frédérique MORILLAS, engagée le 15 Mai 2024 en CDI, monitrice groupe lourd titulaire du Titre Pro ECSR
- Monsieur Stéphane PARRA, engagé le 17 Juin 2024 en CDI, moniteur groupe lourd titulaire du Titre Pro ECSR
- Monsieur Dylan DROUSSENT, engagé le 03 Septembre 2024 en CDI, formateur agréée DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Monsieur Christophe JOUBERT, engagé le 23 Février 2026, en CDD, formateur agréée DREAL Auvergne Rhône Alpes

-Programme

- **Durée totale 140 heures** dont 5 heures pour l'accueil, présentation et test final d'évaluation.

- **Accueil et présentation de la formation 1H**

- **Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement : 65h dont 44h pour la pratique de la conduite**

- les caractéristiques techniques du véhicule et le fonctionnement des organes de sécurité
- le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée
- principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique
- le chargement, le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers
- application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile :
- 8 heures 10 minutes de conduite individuelle comprenant 1 heure de manœuvres professionnelles (sur ces 8h10, 4h au maximum peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial) auxquelles s'ajoutent 50 minutes de commentaires pédagogiques
- éco-conduite : application pratique de la conduite axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement, composée des trois temps successifs suivants :
- Temps n° 1 : 1 heure de conduite individuelle sur un parcours de référence, comprenant 5 minutes de commentaires



FRANCE FORMATION ROUTIERE

75 A, Route de Tain 26600 MERCUROL

Tel : 04.75.43.50.86 - Mail : auto-ecole@ffrchazot.com

Site internet : www.ffrchazot.com Siret : 344 321 260 00046 - APE : 8553Z

Formations : Permis C, CE, D, FIMO, FCO et TP Marchandises, TP Voyageurs

Déclaration d'activité : 82 26 00 315 26 - Agrément Préfectoral : 48000 - Agrément DREAL : 22.f.ffr.01

pédagogiques (élaboration d'un diagnostic des techniques et du comportement en conduite, mesure de la consommation de carburant)

- Temps n° 2 : 3 heures de formation en salle portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant ;
- Temps n° 3 : 1 heure de conduite individuelle sur le même parcours de référence que celui utilisé pour le temps n° 1, permettant la mise en application des techniques enseignées durant le temps n° 2, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (nouvelle mesure de la consommation de carburant et comparaison à la mesure relevée durant le temps n° 1, élaboration d'un bilan des améliorations de conduite observées).

- Application des réglementations : 21 heures

- la réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de voyageurs, notamment les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex: fonction publique...)
- la réglementation applicable au transport de voyageurs en national et en international, urbain et non urbain, et notamment les différents contrats et documents nécessaires selon le transport réalisé

- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale : 35 heures

- la prévention des risques physiques, notamment de l'hypovigilance
- l'aptitude physique et mentale
- la conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique et efficace des situations à risques
- les principes élémentaires du secourisme
- les règles de circulation et de signalisation routières
- les risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds
- les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- la sécurité dans le transport scolaire
- les principes de la gestion des situations conflictuelles
- la circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages
- le franchissement des passages à niveau
- les risques et comportements préventifs à l'abord des zones de chantiers et d'intervention des personnels travaillant sur les réseaux routiers ;
- les effets de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants
- la criminalité et le trafic des clandestins

- Service, logistique : 14 heures

- la sensibilisation au handicap et la prise en compte des voyageurs handicapés
- les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- l'environnement économique du transport de voyageurs et notamment l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels

- Test final d'évaluation des compétences acquises, corrections et synthèse du stage 4H

- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

-La réalité du suivi des formations est rapportée par la signature de la feuille de présence à la fin de chaque demi-journée de formation par chaque stagiaire ;

-L'appréciation des résultats se fait par des tests d'évaluation :

- 2 Evaluations pratiques de conduite
- 1 Evaluation pratique de manœuvre
- 1 Evaluation théorique finale

Inscrit Répertoire Spécifique : RS5768

Libellé de la formation : Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de voyageurs

Date de publication : 01.01.2022

Organisme Certificateur : Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche